DATE : 28 juin 2019 **MAIRIE DE MERICOURT L'ABBE**

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 25 juin 2019

Ordre du jour : -délibération de vote du CA 2018 invalidée par le service contrôle de légalité de la Préfecture
-CCVS : compétence GEMAPI (lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols)
-CCVS : PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) arrêt projet/ avis des communes
-message de la Trésorerie de Corbie : possibilité de dissolution du CCAS
-personnel communal : avancement de grade, renouvellement de contrat
-cimetière communal : tarifs et durée des concessions (caveau, cavurne, case)
-achat terrain : DAMAY (rue de Treux), VINCENT (rue Lesot)
-devis : fourneau Amicale, faucardage étangs
-délibérations diverses
-questions diverses

Etaient présents : MM. de Blangie, Tricot Ph, Berchon, Guibert, Delplanque, Tricot JL, Dubas.
Absents : M. Démaret donne pouvoir à M. Tricot Ph – M. Droulers, Mme Thilliez, Mme Gris.

Le conseil municipal autorise le maire à reporter la présentation du PLUi en fin de séance.

**Délibération de vote du CA 2018**

Par courrier du 13/05/2019 le service contrôle de légalité de la Préfecture indique qu'il appartient à l'assemblée délibérante, lors de la séance pendant laquelle est débattu le compte administratif ***d'élire un président*** parmi l'un de ses membres, et demande une nouvelle délibération.
Monsieur Gérard Delplanque est élu à l'unanimité Président de la séance.
Le conseil municipal, M. de Blangie se retirant, approuve à l'unanimité le compte administratif 2018 présentant un solde de clôture de :

| | |
|---|---|
| Section Investissement | 2 242.16 € |
| Section Fonctionnement | 266 825.90 € |
| | 269 068.06 € |

**CCVS : compétence GEMAPI (lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols)**

Le maire informe le conseil municipal de la prise de compétence de la lutte contre le ruissellement des eaux et l'érosion des sols par la CCVS, adopté par le conseil de communauté du 4 avril 2019 et donne lecture de la délibération n° 38-20190404-8.8.5 de la communauté de communes du Val de Somme.
Il est rappelé que le conseil municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification de la délibération de la CCVS, pour se prononcer sur le transfert proposé. A défaut de délibération dans ce délai, la décision sera réputée favorable.
Le conseil municipal, entendu l'exposé du maire, après en avoir délibéré, se prononce favorable à la prise de compétence de la lutte contre le ruissellement des eaux et l'érosion des sols par la CCVS.

## Message de la Trésorerie de Corbie : possibilité de dissolution du CCAS

Le maire donne lecture du message adressé par Mme Maguero-Beldame de la Trésorerie de Corbie rappelant que la loi Notre donne la possibilité de dissoudre le CCAS par délibération du conseil municipal, et le transfert dans la comptabilité de la commune à une date donnée.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de poursuivre la comptabilité du CCAS, souhaitant plus de précisions sur le fonctionnement futur de l'aide sociale communale (ou intercommunale).

## Personnel communal : avancement de grade

Le conseil municipal, suite à l'avancement de grade d'un adjoint technique territorial au 31/12/2019, décide la création d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe, supprime un poste d'adjoint technique territorial.

Dresse comme suit, le tableau des effectifs de la commune à compter du 31/12/2019 :

| | |
|---|---|
| 1 adjoint administratif territorial principal de 1ère classe | 34 h hebdomadaires |
| 1 adjoint technique territorial principal de 2ème classe | 35 h « |
| 1 « « « « « | 30 h « |
| 1 adjoint technique territorial | 35 h « |
| 1 adjoint technique territorial non-titulaire | 7 h « |

## renouvellement contrat

Le conseil municipal décide le renouvellement du contrat à durée déterminée de Mme Ladent Céline du 01/09/2019 au 31/08/2020 pour une durée hebdomadaire de service de 7 heures.
Autorise le maire à rédiger le nouveau contrat.

## Cimetière communal : tarifs et durée des concessions

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, fixe la durée et les tarifs des concessions dans le cimetière communal à compter du 01/09/2019 :

| | | |
|---|---|---|
| - caveau | 30 ans | 20 € le m2 |
| - cavurne | 30 ans | 20 € le m2 |
| - case du colombarium | 30 ans | 400 € l'urne |
| - la dispersion des cendres sera facturée | | 200 € |

(la délibération correspondante est mise en attente de confirmation des tarifs pratiqués dans d'autres collectivités).

## Achat terrain Damay (rue de Treux)

Le maire communique au conseil municipal la proposition de vente de terrain par M. Jean Damay de l'ensemble de ses terres autour du cimetière, zone AU1 du PLU communal, au prix de 20 €/m2 pour les parcelles situées de chaque côté du cimetière et 10 €/m2 pour le reste du terrain. La demande d'estimation adressée au Domaine est restée sans suite.
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, proposera un prix d'achat après étude du coût de l'aménagement du site (surface totale 9841 m2).

**Vincent (rue Lesot)**

La demande d'une nouvelle estimation au service du Domaine demeure sans réponse à ce jour. MM. Vincent Denis et François ont fait parvenir la copie des frais de bornage suite à l'obligation de diviser la parcelle vendue à bâtir, d'un montant de 2076 € TTC ainsi que le prix de vente de ce terrain de 440 m2 pour 35 000 €. Ils estiment la somme due par la commune à environ 18 000 € pour le remboursement des frais et l'acquisition de la partie de future voie de communication avec la rue Marcel Héroguelle, inscrite au PLU communal.
Le maire expose que ce projet n'a pas été retenu lors de l'élaboration du PLUi de la CCVS et qu'il y a lieu de demander le déclassement de cet emplacement réservé. Le conseil municipal approuve la décision.

**Devis : fourneau Amicale**

Le maire soumet au conseil municipal les devis pour le fourneau de l'Amicale chez :

- 3C Nord Picardie (Amiens) du 29/03/19 5146.75 € TTC
- Henri Julien (Béthune) du 30/04/19 5424.00 € TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal retient la proposition de Henri Julien pour un montant de 5424.00 € TTC. Autorise le maire à retourner le devis accepté.

**faucardage étangs**

le maire donne connaissance au conseil municipal du devis reçu de la Sté Aqua Clean (Artemps 02) pour une journée de faucardage de 8h00 dans l'étang communal, pour 1248.00€ TTC. M. Delplanque propose de se renseigner auprès de la Fédération des Chasseurs sur le financement de ces travaux (possibilité de subvention).

**Délibérations diverses – Questions diverses**

- Le maire donne lecture du message adressé par M. Ludovic Gabrel, conseiller municipal de Corbie, délégué communautaire Val de Somme, concernant la fermeture annoncée de la Trésorerie de Corbie. Il demande un soutien à l'opposition de cette décision par le vote d'un vœu ou d'une motion par la CCVS et les conseils municipaux.

- Le maire informe le conseil municipal de la proposition verbale de Mme Flahaut Marie-Paule de vente à la commune de ses terrains situés Rue de la Gare le long de la voie ferrée, au prix de 40 000 € plus frais de bornage d'environ 5 000 €. Le conseil municipal souhaite une offre écrite détaillée pour en délibérer.

- Dans le cadre du projet de réfection de la toiture complète de l'église, le conseil municipal accepte le devis de la Sté Patrice Leduc d'un montant de 84 328.50 € HT et précise que l'étalement des travaux et du règlement sur 3 exercices sera mentionné au devis. Autorise le maire à signer le document.

- Le conseil municipal décide le remboursement de l'achat d'une caméra numérique embarquée performante avec carte mémoire et boîtier pour un montant de 517.12 € TTC chez Amazon à Mme Ludivine Thierry en charge de la communication dans la commune, financé par la recette des sponsors d'un total de 1320 €, après paiement de l'impression du journal communal pour 642 €. Impute la dépense en investissement article 2183.

- Le conseil municipal accepte les chèques couvrant le sinistre de l'effondrement de la toiture de la maison 12 Grande Rue sur la grille de l'Aire de Sports émis par :
  AMP 807.60 €
  M. Caron 150.00 €
  Impute la recette en fonctionnement chapitre 77 article 7788.

- Le conseil décide de remettre un bon d'achat d'une valeur de 100 € (cent euros) au stagiaire Valentin MACAIGNE d'Heilly, élève en école d'horticulture à la MFR d'Yzengremer, qui effectue une période de formation sur Méricourt l'Abbé et Heilly, en accord avec Mme Gallet Bernadette, maire d'Heilly. Autorise le maire à signer le bon d'achat.

- Le maire présente par le dossier d'arrêt-projet du PLUi de la CCVS arrêté par le conseil communautaire le 16 mai 2019. Les communes membres ont jusqu'au 16/08/2019 pour donner leur avis sur les pièces réglementaires qui concernent directement leur territoire communal et qui correspondent :
  - aux orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
  - au règlement graphique (plan principal et plan bis)
  - au règlement écrit

  Ce projet de plan arrêté sera ensuite soumis à enquête publique.

Après avoir entendu l'exposé du maire et en avoir délibéré, le conseil municipal accompagne son avis favorable sur les OAP et les dispositions du règlement du projet de PLUi qui la concerne directement, des observations suivantes :

- modifier l'emplacement du bac de rétention Rue de Treux
- modifier la zone A (ancienne AU2) en zone N
- suite à la non-poursuite du projet sur cette même zone, supprimer les emplacements réservés F et G de l'ancienne zone AU2 = MLA 11 et MLA 12
- supprimer les parcelles fond de jardin, sur la zone 1Auh car certaines ne sont plus disponibles
- modifier cette zone 1Auh en 2 projets séparés car il y a différents propriétaires
- l'emplacement réservé sur le côté du cimetière comprendra une voie d'accès au fond de parcelle et un parking pour le cimetière = MLA 4
- rétablir les limites de la zone A du PLU communal pour ne pas créer des dents creuses sur les voies urbanisées déjà bâties (angle Rue de Vaux et Rue Marcel Héroguelle) et jardins privés à placer en zone N plutôt que A (autour du périmètre de l'IC Gaec.

le Maire,

MAIRIE DE MÉRICOURT-L'ABBÉ (SOMME)